

Navettes fluviales — Service 2024

Questions et réponses

**Mesures d'atténuation
et gestion des équipements métropolitains**

Table des matières

1.	Offre de service 2024	4
1.1	Quelles sont les liaisons des navettes fluviales pour la saison 2024 ?	4
1.2	Est-ce que le service de navettes fluviales est temporaire ou permanent ?	5
1.3	Quelles sont les heures de départ et d'arrivée des navettes fluviales?	5
1.4	Quelle est la durée de chaque trajet ?	5
2.	Accéder aux navettes fluviales	6
2.1	Où sont situés les quais d'embarquement ?	6
2.2	Comment accéder au réseau de navettes fluviales en transport collectif?	6
2.3	Quels services de transport collectif puis-je utiliser pour me rendre au quai d'embarquement de la navette fluviale ?	7
2.4	Comment accéder au réseau de navettes fluviales à vélo?	9
2.5	Les navettes fluviales sont-elles accessibles universellement ?	9
3.	Réserver un déplacement	10
3.1	Dois-je réserver mon déplacement pour pouvoir utiliser la navette fluviale ?	10
3.2	J'ai réservé mon déplacement en navette fluviale en ligne. Que dois-je faire au moment d'accéder au quai d'embarquement ?	10
3.3	Suis-je autonome dans la gestion de ma réservation ?	11
4.	Tarifification	12
4.1	Quelles zones tarifaires desservent les navettes fluviales ?	12
4.2	Quelle est la tarification du service de navette fluviale ?	13
4.3	J'ai 65 ans (ou plus). Je bénéficie de la gratuité du transport collectif dans l'agglomération de Montréal (zone A). Puis-je utiliser les navettes fluviales si je présente ma carte OPUS avec mon titre gratuit au quai d'embarquement ?	14
4.4	Pourquoi n'est-il pas possible d'acheter un passage unitaire pour les navettes fluviales sur ma carte OPUS ? Pourquoi les titres unitaires ou de courte durée Tous modes ne sont-ils pas acceptés dans les navettes fluviales ?	14
4.5	Où est-il possible d'acheter un titre de transport sur ma carte OPUS pour l'utiliser à bord de la navette fluviale ?	14
4.6	Quels sont les modes de paiement acceptés ?	14
4.7	Est-il possible de payer en argent comptant ?	15
4.8	Vais-je recevoir un reçu pour l'achat de mes titres de transport ?	15

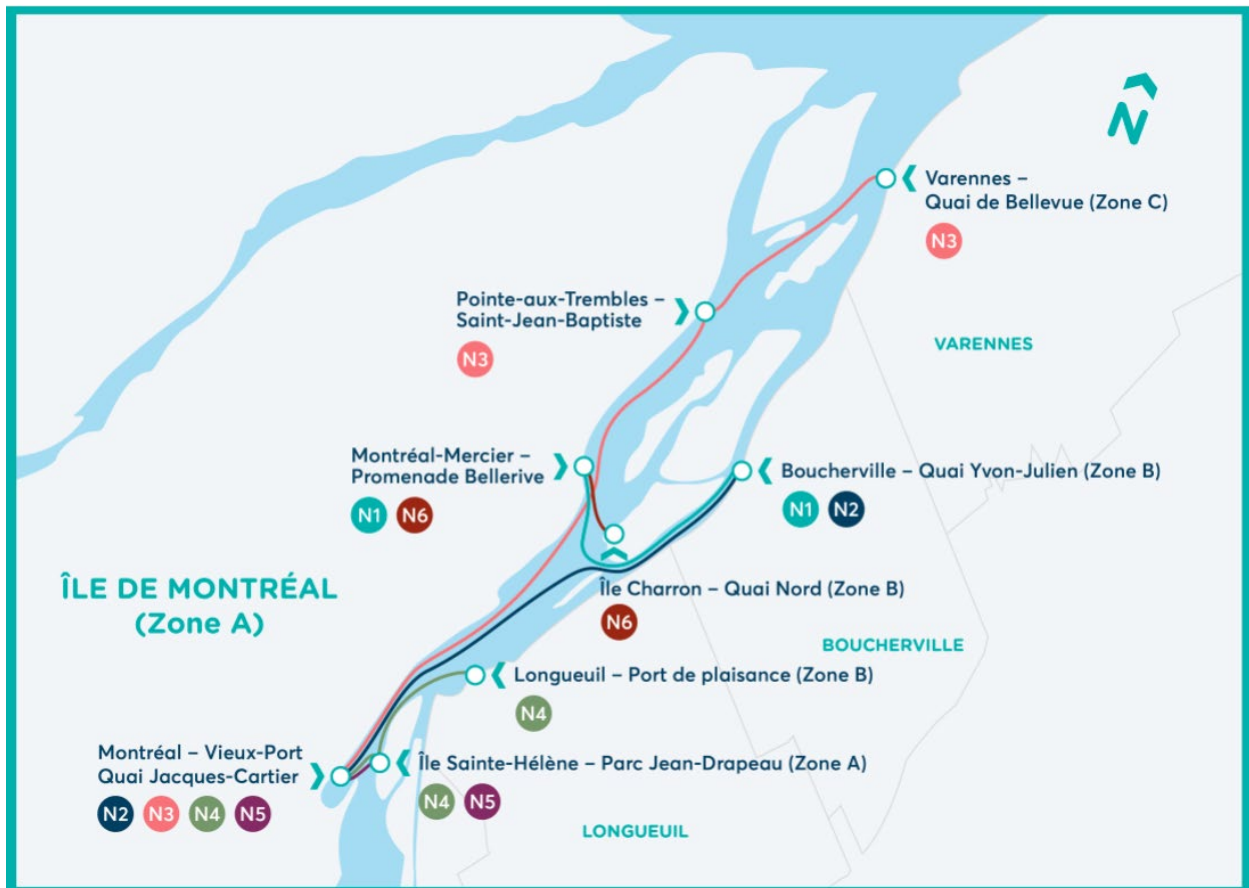
4.9	Peut-on faire un aller-retour sans descendre du bateau ?	15
4.10	Puis-je obtenir le remboursement de mon titre de transport unitaire ?	15
5.	Transport des vélos, animaux.....	16
5.1	Les animaux sont-ils acceptés à bord des bateaux ?	16
5.2	Puis-je monter à bord de la navette fluviale avec mon vélo ?	16
5.3	Combien de vélos peuvent être transportés par départ ?	16
6.	Service à la clientèle – qui rejoindre ?	17
6.1	Pour les questions ou commentaires, auprès de qui dois-je m'adresser ?	17

1. Offre de service 2024

1.1 Quelles sont les liaisons des navettes fluviales pour la saison 2024 ?

L'ARTM et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) proposent 6 liaisons, desservant les municipalités de Montréal, Boucherville, Longueuil et Varennes :

- N1 : Montréal-Mercier – Boucherville (18 mai – 27 octobre)
- N2 : Vieux-Port – Boucherville (1 juin – 14 octobre)
- N3 : Vieux-Port – Pointe-aux-Trembles – Varennes (18 mai – 27 octobre)
- N4 : Vieux-Port – Île-Sainte-Hélène –Longueuil (1 juin – 6 octobre)
- N5 : Express Vieux-Port - Île Sainte-Hélène (7 juin – 2 septembre)
- N6 : Montréal-Mercier – Île Charron (22 juin – 2 septembre)



1.2 Est-ce que le service de navettes fluviales est temporaire ou permanent ?

Le réseau des 6 liaisons qui sont en service pour la saison 2024 est un projet pilote.

1.3 Quelles sont les heures de départ et d'arrivée des navettes fluviales?

La fréquence des départs et des arrivées varie d'une liaison fluviale à l'autre, de 45 à 60 minutes.

Pour consulter l'horaire des navettes fluviales, [téléchargez l'appli Chrono de l'ARTM](#) ou visitez les sites Web des armateurs Navark et Croisières AML :

- Liaisons N1, N2, N3, N6 – opérées par NAVARK : <https://www.navark.ca/navettes-fluviales/> ;
- Liaisons N4 et N5 – opérées par Croisières AML : navettesfluviales.com.

1.4 Quelle est la durée de chaque trajet ?

- **N1 Montréal Mercier – Boucherville** : 30 minutes
- **N2 Vieux-Port – Boucherville** : 30 minutes
- **N3 Vieux-Port – Pointe-aux-Trembles – Varennes** : 50 minutes
 - Tronçon Vieux-Port – Pointe-aux-Trembles : 30 minutes
 - Tronçon Pointe-aux-Trembles – Varennes : 15 minutes
- **N4 Vieux-Port - Île Sainte-Hélène – Longueuil** : 25 minutes
 - Tronçon Vieux-Port - Île Sainte-Hélène : 5 minutes
 - Tronçon Île Sainte-Hélène – Longueuil : 15 minutes
- **N5 Vieux-Port - Île Sainte-Hélène** : 5 minutes
- **N6 Montréal Mercier - Île Charon** : 15 minutes

2. Accéder aux navettes fluviales

2.1 Où sont situés les quais d'embarquement ?

Quais	Adresses
Quai Jacques-Cartier au Vieux Port de Montréal	Rue de la Commune E, Montréal, H2L 5C1
Quai du Parc de la Promenade Bellerive	8300, rue Bellerive, Montréal, H1L 4J2
Quai du Port de plaisance à Marina Real Bouvier à Longueuil	Billetterie Navettes fluviales, Longueuil, J4H 4C9
Quai Yvon Julien à Boucherville	445, boul. Marie-Victorin, Boucherville, J4B 1W5
Quai du Parc Jean-Drapeau à l'Île Sainte-Hélène	Débarcadère Navette Maritime, avenue Einstein, Montréal, H3C 0K7
Quai Saint-Jean-Baptiste (Boatmen) aux Pointe-aux-Trembles	2, boul. Saint-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles, H1B 3Z4
Quai Nord à l'Île Charron (Navette fluviale/Shuttle Boat)	Navette Fluviale, 2505, rue de l'Île Charron, Longueuil, J4G 1R6
Quai de Bellevue à Varennes	210, rue Sainte-Anne, Varennes, J3X 1R6

2.2 Comment accéder au réseau de navettes fluviales en transport collectif?

La connexion entre les navettes fluviales et les autres réseaux de transport a été bonifiée ces dernières années pour favoriser une combinaison plus efficace avec les modes de transport durables, tels que le bus, le vélo et le covoiturage, à l'intérieur d'un même déplacement, notamment avec l'installation d'une station BIXI en 2023 au quai Yvon Julien de Boucherville et une station de location de vélos électriques en 2024 au Port de plaisance de Marina Real Bouvier de Longueuil située à 100 mètres de la navette fluviale.

À Montréal comme sur la Rive-Sud, plusieurs quais sont situés à proximité d'arrêts d'autobus et de stations de métro.

2.3 Quels services de transport collectif puis-je utiliser pour me rendre au quai d'embarquement de la navette fluviale ?

Pour accéder au quai du Parc de la Promenade Bellerive (zone A) :

- 22 Ouest, à l'arrêt Notre-Dame/Saint-Donat [53 471] — fréquence aux 30 minutes
- 22 Est, à l'arrêt Notre-Dame/Saint-Donat [53 472] — fréquence aux 30 minutes
- 28 Nord, à l'arrêt Liébert/Notre-Dame [53 485] — fréquence aux 10 minutes en avant-midi, aux 30 minutes en après-midi
- 28 Sud, à l'arrêt La Fontaine/Georges-Bizet [53 467] — fréquence aux 30 minutes en avant-midi, aux 15 minutes en après-midi
- 185 Ouest, à l'arrêt Bellerive/Mercier [61 881] — fréquence aux 30 minutes
- 185 Est, à l'arrêt Bellerive/Mercier [61 881] — fréquence aux 30 minutes

Pour plus d'information, veuillez [visiter le site de la Société de transport de Montréal \(STM\)](#).

Pour accéder au quai Saint-Jean-Baptiste (Boatmen) à Pointe-aux-Trembles (zone A) :

- 81 Nord et Sud, à l'arrêt Prince-Albert/Saint-Jean-Baptiste [61 924] — fréquence aux 30 minutes
- 81 Sud, à l'arrêt Prince-Albert/Saint-Jean-Baptiste [61 924] — fréquence aux 30 minutes
- 86 Est, à l'arrêt Saint-Jean-Baptiste/Notre-Dame [60 546] — fréquence aux 30 minutes
- 86 Ouest, à l'arrêt Saint-Jean-Baptiste/Notre-Dame [53 650] — fréquence aux 30 minutes
- 189 Est, à l'arrêt Notre-Dame/Saint-Jean-Baptiste [53 651] — fréquence aux 6 à 15 minutes en après-midi, aux 30 minutes en avant-midi
- 189 Ouest, à l'arrêt Notre-Dame/Saint-Jean-Baptiste [53 649] — fréquence aux 6 à 15 minutes en avant-midi, aux 30 minutes en après-midi
- 410 Est, à l'arrêt Notre-Dame/Saint-Jean-Baptiste [53 651] — fréquence aux 15 minutes en pointe du soir, pas de service le matin
- 410 Ouest, à l'arrêt Notre-Dame/Saint-Jean-Baptiste [53 649] — fréquence aux 15 minutes en pointe du matin, pas de service le soir

Pour plus d'information, veuillez [visiter le site de la Société de transport de Montréal \(STM\)](#).

Pour accéder au quai Jacques-Cartier au Vieux Port de Montréal (zone A) :

- 715 Ouest, à l'arrêt Saint-Laurent/De la Commune [60 726] — fréquence aux 30 minutes
- 715 Est, à l'arrêt Place Jacques-Cartier [60 719] — fréquence aux 30 minutes
- Station Champ-de-Mars, ligne orange

Pour plus d'information, veuillez [visiter le site de la Société de transport de Montréal \(STM\)](#).

Pour accéder au quai du Parc Jean-Drapeau à l'Île Sainte-Hélène (zone A) :

- Station Jean-Drapeau, ligne jaune

Pour plus d'information, veuillez [visiter le site de la Société de transport de Montréal \(STM\)](#).

Pour accéder au quai Yvon Julien à Boucherville (zone B) :

- 61 : tous les jours entre 12 et 30 minutes
- 82 : en semaine aux heures de pointe
- 86 : deux départ en avant-midi vers le centre-ville et deux départs en après-midi du centre-ville vers Boucherville, en semaine seulement
- 87 : deux départs en avant-midi vers le centre-ville, deux départs en après-midi du centre-ville vers Boucherville, en semaine seulement
- 284 : navette électrique entre Promenades Montarville et Vieux Boucherville, un départ aux 60 minutes du lundi à vendredi entre 9 h et 15 h

Deux stationnements incitatifs sont également à proximité :

- De Montarville à 5 minutes d'autobus avec la ligne 61, ou à 12 minutes de marche
- De Mortagne à 13 minutes d'autobus avec la ligne 61

Pour les horaires complets, vous pouvez [visiter le site du Réseau de transport de Longueuil \(RTL\)](#).

Pour accéder au quai du Port de plaisance de Marina Réal Bouvier à Longueuil (zone B) :

- L'arrêt d'autobus le plus près du quai Réal Bouvier à Longueuil est à 12 minutes de marche en utilisant la passerelle qui passe au-dessus de la 132.
- Arrêt Bord-de-l'Eau O./Grant. Il a y trois lignes d'autobus à cet arrêt :
 - 17 [service de fin de semaine]
 - 25 [Parcs Industriels]. En service du lundi au vendredi, en avant-midi, en après-midi et fin de soirée le samedi et dimanche [2 départs]
 - 76 [Roberval/Beliveau/R-Therrien], en semaine seulement
 - À noter qu'à compter du 24 juin 2024 des nouvelles lignes pourraient desservir l'arrêt Bord-de-l'Eau O./Grant

Pour les horaires complets, vous pouvez [visiter le site du Réseau de transport de Longueuil \(RTL\)](#).

Pour accéder au quai de Bellevue à Varennes (zone C) :

- 720, 721 : -2 minutes de marche du quai d'embarquement à la navette fluviale
- Du quai d'embarquement vers Varennes/Longueuil : 720, 721 en direction Longueuil arrêt D'Youville/Sainte-Anne (70 115) - fréquence aux 20 min en pointe de l'avant-midi, aux 60 min le reste de la journée et aux 120 min le weekend ;
- De Varennes/Longueuil vers le quai d'embarquement : 720, 721 en direction Varennes arrêt Sainte-Anne/D'Youville (70 114) - aucun service avant 10 h 26, fréquence aux 20 min en pointe de l'après-midi, aux 60 min le reste de la journée et aux 120 min le weekend.

Pour les horaires complets, vous pouvez [visiter le site d'exo](#).

2.4 Comment accéder au réseau de navettes fluviales à vélo?

Les navettes fluviales offrent la possibilité d'embarquer les vélos à bord (sans payer les frais complémentaires), ce qui facilite les déplacements des citoyens qui souhaitent combiner efficacement différents modes de transport durables.

De plus, plusieurs quais sont situés à proximité de grands axes cyclables et de stations de vélopartage BIXI.

Les 11 nouvelles stations de vélopartage BIXI installées l'année dernière seront d'ailleurs remises à la disposition des citoyens du côté de Longueuil et de Boucherville dans le cadre du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine pour faciliter le transfert modal. Visitez [le site internet de BIXI](#) pour consulter l'emplacement des stations et la disponibilité des vélos afin de mieux planifier vos prochains déplacements.

2.5 Les navettes fluviales sont-elles accessibles universellement ?

L'ARTM est consciente que les lieux d'accostage de certaines navettes fluviales ne sont pas tous accessibles universellement.

Les lieux d'accostage se composent de trois éléments :

- L'accès aux quais – le lien/cheminement depuis la rue jusqu'au quai ;
- L'accessibilité des quais – l'infrastructure maritime (dépend de plusieurs facteurs comme niveau d'eau qui fluctue durant la saison ou de l'état naturel de certains lieux d'embarquement, comme à l'Île Charron) ;
- L'accès à la navette fluviale – la flotte de bateau utilisée (considérée comme accessible par l'opérateur).

Ces trois composantes permettent de rendre accessible un site, lesquelles sont sous la responsabilité de différentes parties prenantes. Soyez néanmoins assuré que nous nous efforçons à améliorer l'accessibilité des sites.

Pour rappel, le service de navettes fluviales offert par l'ARTM est un projet pilote visant à proposer une option de déplacement complémentaire au transport collectif.

Pour bien planifier leurs déplacements, nous recommandons aux usagers de communiquer directement avec les opérateurs Navark et Croisières AML.

3. Réserver un déplacement

3.1 Dois-je réserver mon déplacement pour pouvoir utiliser la navette fluviale ?

La réservation au préalable est fortement recommandée pour garantir sa place à bord du bateau à l'heure désirée. Elle n'est toutefois pas obligatoire.

Si vous n'avez pas au préalable réservé votre place, et s'il reste encore des places disponibles à bord, vous serez autorisé à monter à bord du bateau.

Dans les deux cas, la possession d'un titre de transport valide est requise pour utiliser le service de navette fluviale. Le coût unitaire d'un déplacement est de 6,00 \$ (payable en ligne au moment de votre réservation ou directement au quai d'embarquement en cas contraire).

Certains titres de transport achetés sur une carte OPUS sont également acceptés à bord du service de navette fluviale. Prenez note que certaines personnes sont admises gratuitement si elles répondent à des conditions particulières. Renseignez-vous auprès des armateurs Navark et Croisières AML pour en savoir plus.

- ✓ **Note** : Selon le cas, les vélos et les poussettes doivent être enregistrés dans la réservation inscrite en ligne pour être acceptés à bord des bateaux. Aucuns frais supplémentaires pour les vélos ou poussettes à bord des bateaux.

Pour réserver une place à bord des navettes fluviales, rendez-vous sur les sites Web des opérateurs :

- Liaisons N1, N2, N3, N6 – opérées par NAVARK : <https://www.navark.ca/navettes-fluviales/> ;
- Liaisons N4 et N5 – opérées par Croisières AML : navettesfluviales.com.

3.2 J'ai réservé mon déplacement en navette fluviale en ligne. Que dois-je faire au moment d'accéder au quai d'embarquement ?

Au moment d'embarquer dans la navette fluviale, vous devrez présenter la confirmation de votre réservation avec un code QR et, si applicable, **une carte OPUS** chargée d'un titre de transport valide dans vos zones d'origine et de destination.

3.3 Est-il possible de modifier/annuler une réservation ?

Oui, c'est possible. Veuillez communiquer avec l'opérateur de la navette fluviale pour en faire la demande.

Liaisons N1, N2, N3, N6 – opérées par NAVARK :

- Téléphone : 514 871-8356
- Courriel : billet@navark.ca

Liaisons N4 et N5 – opérées par Croisières AML :

- Téléphone : 1 855 461-4766
- Courriel : info@navettesfluviales.com

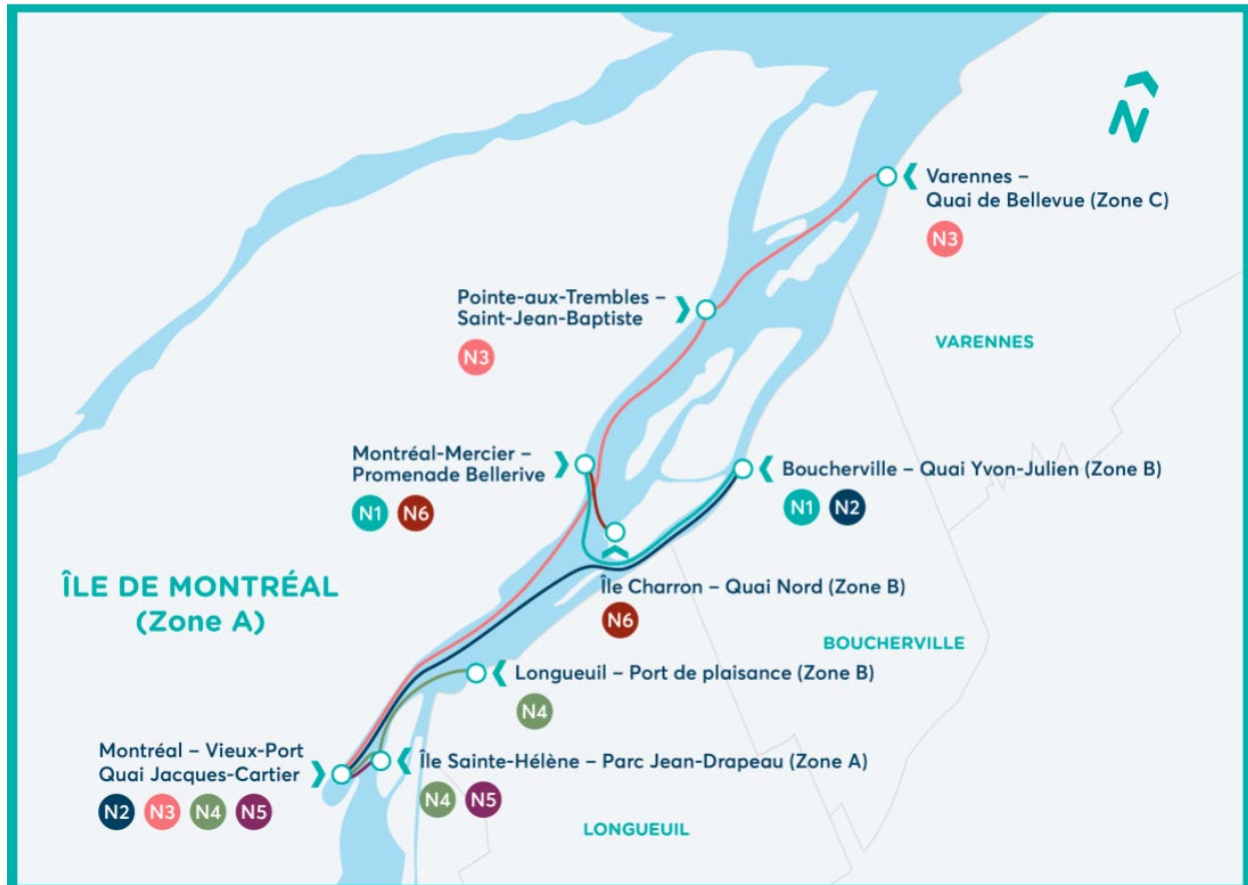
✓ **Note** : Malgré l'annulation d'une réservation, prenez note que les titres de transport ne sont toutefois pas remboursables. Un client ne peut exiger un remboursement de son titre, peu importe la raison.

4. Tarification

4.1 Quelles zones tarifaires desservent les navettes fluviales ?

Les navettes fluviales desservent les zones A, B ou C (anciennement 1, 3 ou 5 respectivement).

Liaisons	Déplacements	Zones tarifaires desservies
N1 Montréal-Mercier – Boucherville		A – B [1 – 3]
N2 Vieux-Port - Boucherville		A – B [1 – 3]
N3 Vieux-Port – Pointe-aux-Trembles – Varennes	Vieux-Port – Pointe-aux-Trembles	A – A [1 – 1]
	Pointe-aux-Trembles – Varennes	A – C [1 – 5]
	Vieux-Port – Varennes	A – C [1 – 5]
N4 Vieux-Port – Île-Sainte-Hélène – Longueuil	Vieux-Port – Île-Sainte-Hélène	A – A [1 – 1]
	Île-Sainte-Hélène – Longueuil	A – B [1 – 3]
	Vieux-Port – Longueuil	A – B [1 – 3]
N5 Express Vieux-Port – Île-Sainte-Hélène		A – A [1 – 1]
N6 Montréal-Mercier – Île Charron		A – B [1 – 3]



4.2 Quelle est la tarification du service de navette fluviale ?

La liaison N1 Montréal Mercier Promenade Bellerive — Boucherville est offerte gratuitement dans le cadre des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Pour les autres liaisons, le coût d'un passage unitaire (aller simple) est de 6 \$.

Titres de transport achetés sur une carte OPUS :

Certains titres de transport achetés sur une carte OPUS sont également acceptés à bord du service de navette fluviale.

Titre	Titre accepté pour un déplacement à l'intérieur de la zone A	Titre accepté pour un déplacement entre les zones A et B	Titre accepté pour un déplacement entre les zones A et C
Tous modes	<ul style="list-style-type: none">• Hebdo, Tous modes A• Mensuel, Tous modes A• 4 mois, Tous modes A• Mensuel, Tous modes AB• Mensuel, Tous modes ABC• Mensuel, Tous modes ABCD	<ul style="list-style-type: none">• Mensuel, Tous modes AB• Mensuel, Tous modes ABC• Mensuel, Tous modes ABCD	<ul style="list-style-type: none">• Mensuel, Tous modes ABC• Mensuel, Tous modes ABCD
TRAM	<ul style="list-style-type: none">• Mensuel, TRAM 4• Mensuel, TRAM 6 Saint-Martine ou Marieville	<ul style="list-style-type: none">• Mensuel, TRAM 4• Mensuel, TRAM 6 Saint-Martine ou Marieville	<ul style="list-style-type: none">• Mensuel, TRAM 6 Saint-Martine ou Marieville

Gratuité à bord :

Certaines personnes sont admises gratuitement si elles répondent à des conditions particulières :

- Les enfants âgés de 11 ans et moins, lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance. Cette personne doit détenir un titre de transport valide et peut accompagner un maximum de cinq (5) enfants.
- L'accompagnateur d'une personne handicapée, si cette dernière présente sa « carte confirmant ce droit à un accompagnateur gratuit dans le réseau régulier » ou sa carte d'admission au service de transport adapté. La personne handicapée doit, pour sa part, avoir un titre valide.

✓ **Note** : Ces personnes doivent tout de même réserver leur place pour embarquer à bord des navettes.

4.3 J'ai 65 ans (ou plus). Je bénéficie de la gratuité du transport collectif dans l'agglomération de Montréal (zone A). Puis-je utiliser les navettes fluviales si je présente ma carte OPUS avec mon titre gratuit au quai d'embarquement ?

Oui. Vous pourrez présenter votre titre gratuit sur la carte OPUS pour vous déplacer entre :

- Montréal Vieux-Port et Pointe-aux-Trembles (liaison N3) ;
- Montréal Vieux-Port et l'Île Sainte-Hélène (liaisons N4 ou N5) ;

Pour rappel, la liaison N1 Montréal Mercier Promenade Bellerive — Boucherville est offerte gratuitement dans le cadre des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

✓ **Note** : Vous devez tout de même réserver votre place pour embarquer à bord des navettes.

4.4 Pourquoi n'est-il pas possible d'acheter un passage unitaire pour les navettes fluviales sur ma carte OPUS ? Pourquoi les titres unitaires ou de courte durée Tous modes ne sont-ils pas acceptés dans les navettes fluviales ?

Pour le moment, seuls certains titres de transport Tous modes achetés sur une carte OPUS sont en effet acceptés à bord des navettes fluviales. Ceci s'explique par l'absence de bornes de validation sur les quais d'embarquement permettant l'activation des titres de transport dits occasionnels (titres de courte durée ou à passage).

Dans le cadre du [projet numérique de mobilité](#) mené par l'ARTM, en collaboration avec nos partenaires, plusieurs projets technologiques sont justement en cours pour améliorer l'expérience d'achat et de validation des titres de transport.

4.5 Où est-il possible d'acheter un titre de transport sur ma carte OPUS pour l'utiliser à bord de la navette fluviale ?

Les titres de transport acceptés à bord des navettes fluviales peuvent être achetés :

- Via [l'application mobile Chrono](#)
- Au comptoir d'une [billetterie métropolitaine](#), d'un [point de service de la STM ou d'exo](#), un [détaillant autorisé](#) ou dans une [distributrice automatique de titres](#)

Pour rappel, seuls certains titres de transport achetés sur une carte OPUS sont acceptés à bord du service de navette fluviale.

4.6 Quels sont les modes de paiement acceptés ?

Vous pouvez payer votre déplacement soit par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) ou de débit.

4.7 Est-il possible de payer en argent comptant ?

Pour des raisons de sécurité pour les employés, il n'y aura aucune manipulation d'argent. Vous devrez payer votre déplacement soit par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) ou de débit.

4.8 Vais-je recevoir un reçu pour l'achat de mes titres de transport ?

Oui. Vous recevrez le reçu par courriel ou par messagerie texte au moment de votre achat.

4.9 Peut-on faire un aller-retour sans descendre du bateau ?

Non. Si vous souhaitez effectuer un retour à bord de la même navette, il faut absolument descendre du bateau. Vous pourrez y remonter quand l'embarquement commencera.

Assurez-vous de réserver votre place en avance via la plateforme de réservation et d'acheter un titre pour votre retour (ou utiliser votre titre valide sur carte OPUS).

Il est possible de se procurer un titre de transport unitaire à la billetterie du quai d'embarquement sur place.

4.10 Puis-je obtenir le remboursement de mon titre de transport unitaire ?

Non. Les billets sont non remboursables.

5. Transport des vélos, animaux

5.1 Les animaux sont-ils acceptés à bord des bateaux ?

Les chiens d'assistance reconnus par les programmes homologués sont acceptés à bord.

Pour le transport de tout autre animal, veuillez communiquer avec l'opérateur de service.

Liaisons N1, N2, N3, N6 – opérées par NAVARK :

- Téléphone : 514 871-8356
- Courriel : billet@navark.ca

Liaisons N4 et N5 – opérées par Croisières AML :

- Téléphone : 1 855 461-4766
- Courriel : info@navettesfluviales.com

5.2 Puis-je monter à bord de la navette fluviale avec mon vélo ?

Les navettes fluviales offrent en effet la possibilité d'embarquer les vélos à bord (sans payer les frais complémentaires), ce qui facilite les déplacements des citoyens qui souhaitent combiner efficacement différents modes de transport durables.

5.3 Combien de vélos peuvent être transportés par départ ?

Les opérateurs libèrent environ 15 % de la capacité totale des places disponibles sur le bateau. Le transport d'un vélo ne requiert pas de paiement supplémentaire.

6. Service à la clientèle – qui rejoindre ?

6.1 Pour les questions ou commentaires, auprès de qui dois-je m'adresser ?

Pour formuler un commentaire ou pour poser une question, vous pouvez contacter les services à la clientèle suivant :

Liaisons N1, N2, N3, N6 – opérées par NAVARK :

- Téléphone : 514 871-8356
- Courriel pour les commentaires: info@navark.ca
- Courriel pour les questions : billet@navark.ca

Liaisons N4 et N5 – opérées par Croisières AML :

- Téléphone : 1 855 461-4766
- Courriel : info@navettesfluviales.com